



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 13 octobre 2006, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 avril 2007. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis la soumission de mon rapport du 11 janvier 2007 (S/2007/15).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 1<sup>er</sup> avril 2007, la MONUG comptait 129 observateurs militaires et 13 fonctionnaires de police (voir annexe).

#### II. Recherche d'une solution politique

3. Pendant la période à l'examen, la MONUG a poursuivi ses efforts tendant à faciliter le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze, afin de prévenir une aggravation des tensions et de maintenir la stabilité dans la zone du conflit. Les trois priorités approuvées par les réunions de haut niveau du Groupe des Amis, tenues sous les auspices de l'ONU (voir S/2004/315, par. 5 à 7), et les accords auxquels sont parvenus les Présidents de la Fédération de Russie et de la Géorgie à Sotchi (voir S/2003/412, par. 5) sont demeurés à l'ordre du jour du dialogue entre les deux parties. Les efforts et les activités poursuivis dans ce cadre visent à améliorer la confiance entre les parties et faciliter la tenue de négociations constructives sur un règlement politique global du conflit, compte tenu des principes énoncés dans le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3) et des idées supplémentaires émises par les parties.

4. Durant toute cette période, mon Représentant spécial a maintenu des contacts réguliers avec les deux parties et avec le Groupe des Amis, y compris dans leurs capitales respectives. Pendant la période considérée, la MONUG a facilité les visites dans la zone du conflit et à Soukhoumi, notamment par une mission d'évaluation de l'Union européenne dirigée par Hugues Mingarelli, Directeur de la Commission européenne pour l'Europe orientale, le Caucase du Sud et l'Asie centrale, à laquelle ont participé Peter Semneby, Représentant spécial de l'Union européenne pour le



Caucase du Sud; Thomas Hammarberg, Commissaire du Conseil de l'Europe aux droits de l'homme; et des visites en janvier et avril par des représentants du Groupe des Amis établi à Tbilissi.

5. Peu après la réunion de janvier du Conseil de sécurité sur la situation en Abkhazie (Géorgie), les 12 et 13 février, les hauts représentants du Groupe des Amis se sont réunis à Genève, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, et avec la participation de mon Représentant spécial. Les participants ont examiné la question du processus de paix et les moyens de promouvoir le dialogue entre les parties au conflit, de même que l'application de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité. Les délégations géorgienne et abkhaze, dirigées respectivement par le Ministre d'État pour le règlement des conflits, Merab Antadze, et le Ministre des affaires étrangères de facto, Sergey Shamba, ont participé à la réunion. L'ONU et le Groupe des Amis ont réaffirmé leur appui à une solution négociée et la pertinence des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Soulignant la responsabilité principale des deux parties dans le règlement du conflit, les participants ont estimé qu'on pouvait parvenir à une solution politique globale par le dialogue et que la situation sur le terrain dans les zones de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que le relèvement et le développement pouvaient et devaient être améliorés. Ils ont également réaffirmé que la communauté internationale était prête à apporter son concours.

6. Dans le cadre de pourparlers séparés qu'elles ont tenu avec les Amis, les parties ont exposé leurs vues et leur position concernant le processus de paix et examiné les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité. La partie géorgienne a déclaré qu'elle était prête à entamer un dialogue direct avec la partie abkhaze à tous les niveaux et sans condition préalable, et à participer à une réunion au plus haut niveau. Notant la détérioration de la situation à Gali en matière de sécurité, elle a proposé l'organisation de réunions de haut niveau sur les questions de sécurité et de renforcer la transparence et la confiance dans la haute vallée de la Kodori, notamment par l'inclusion de représentants abkhazes lors des visites d'inspection. Elle a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place un régime de notification et de vérification dans la zone de sécurité. Elle a réaffirmé l'importance qu'elle accordait aux activités de relèvement dans le cadre du programme financé par la Commission européenne. La partie géorgienne a réaffirmé le principe fondamental du droit au retour pour tous les déplacés et les réfugiés, y compris au-delà du district de Gali. Dans ce contexte, elle a décidé de promouvoir l'application du document d'orientation stratégique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur les retours (voir S/2005/453, par. 5). La partie géorgienne a déclaré qu'elle était prête à faciliter les contacts entre la partie abkhaze et la communauté abkhaze en Turquie. Pour sa part, la partie abkhaze a déclaré que la reprise du dialogue exigeait le respect rigoureux des accords antérieurs. Elle a notamment souligné que le personnel armé devait être retiré de la haute vallée de la Kodori. Se déclarant prête à régler la situation dans ce secteur, la partie abkhaze a proposé un transfert progressif des fonctions de maintien de l'ordre à la communauté locale, avec la participation éventuelle d'une force de police internationale. Elle a également souligné la nécessité de réduire les tensions dans le district de Gali, compte tenu des violents incidents qui s'étaient produits récemment (voir S/2007/15, par. 9 et 17) et proposé de redynamiser les mécanismes de sécurité à cet effet. La partie abkhaze a souscrit à l'idée d'une réunion au plus

haut niveau, sous réserve qu'elle aboutisse à des résultats concrets, comme la signature d'un document sur la non-reprise des hostilités ou la levée des restrictions économiques. Elle s'est également déclarée prête à appliquer le document d'orientation stratégique du HCR sur les retours, en premier lieu vers le district de Gali.

7. Les Amis ont encouragé les deux parties à reprendre le dialogue. Ils ont notamment souligné la nécessité d'un engagement immédiat sur les questions de sécurité. Notant les progrès accomplis concernant l'application de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité, ils ont instamment demandé aux parties de continuer à mener une action concrète sur les mesures de confiance. Ils ont souligné la nécessité de s'abstenir de tout acte qui pourrait entraver les progrès ou saper la confiance et instamment engagé chaque partie à tenir compte des susceptibilités de l'autre partie et à coopérer afin de réduire les tensions. En ce qui concerne la vallée de la Kodori, ils ont souligné la nécessité d'assurer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou, le 14 mai 1994, ainsi que le maintien de l'ordre. Ils ont réaffirmé le droit au retour des déplacés et des réfugiés en Abkhazie (Géorgie) et encouragé les parties à centrer leurs efforts sur les mesures pratiques à prendre afin d'améliorer les conditions des retours, en premier lieu, vers le district de Gali. Les Amis ont jugé utile de maintenir à l'examen la contribution de la présence internationale, y compris la police, à l'application de l'Accord de Moscou de 1994 et des résolutions du Conseil de sécurité, afin de renforcer la confiance des parties et des communautés affectées par le conflit.

8. À la suite de la réunion de Genève, la partie abkhaze a maintenu sa position, selon laquelle la reprise du dialogue sur des questions non techniques exigeait de tenir compte de ses préoccupations concernant la haute vallée de la Kodori, à savoir le retrait du personnel armé géorgien et du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie. Elle a également insisté sur la libération de Pridon Chakaberia (voir S/2007/15, par. 8 et 16) et de David Sigua (voir par. 15 ci-après), tous deux Géorgiens de souche, travaillant dans les structures administratives de facto du district de Gali. En tant que geste de bonne volonté, le 14 février, la partie abkhaze a libéré Levan Mamasakhlisi qui purgeait une peine de 14 ans ayant été inculpé d'actes de terrorisme.

9. Tout en s'efforçant d'améliorer les modalités de la reprise du dialogue, mon Représentant spécial a continué d'insister auprès des deux parties sur la nécessité de tenir compte des dispositions de la résolution 1716 (2006) concernant chacune d'elles. Il a également souligné qu'il fallait convoquer dès que possible une réunion du Comité directeur pour le programme de relèvement, financé par la Commission européenne, dans la zone de conflit (voir S/2006/19, par. 6) afin de faire en sorte que le programme réponde à leurs préoccupations. Les progrès dans ce domaine sont décrits dans la section III du présent rapport.

10. Simultanément, la controverse s'est poursuivie au sujet du dispositif de maintien de la paix (voir S/2006/771, par. 5). Tandis que la partie abkhaze était opposée à toute modification du mécanisme actuel, le Gouvernement géorgien a fait part à l'Union européenne et à d'autres acteurs internationaux des changements qu'il envisageait à ce sujet. La controverse s'est également poursuivie en ce qui concerne le rôle du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie. La partie géorgienne a encouragé la communauté internationale à se joindre à elle, tandis que la partie abkhaze est demeurée résolument opposée à cette approche.

11. En février et mars, la partie abkhaze a organisé de prétendues élections locales et législatives, lesquelles ont été dénoncées par la partie géorgienne et jugées illégales par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. La MONUG, guidée par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, n'a pas observé le déroulement de ces prétendues élections.

### **III. Évolution de la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la Mission**

#### **Secteur de Gali**

12. Dans mon rapport précédent, j'ai indiqué que, depuis le début de décembre, les tensions entre les deux parties s'étaient concentrées sur la zone du conflit, en particulier le district de Gali. Il est à déplorer que la situation ne se soit pas améliorée pendant les premiers mois de 2007. En fait, la situation générale en matière de sécurité dans le secteur de Gali a été caractérisée par de vives tensions entre les deux parties pendant la majeure partie de la période à l'examen, en ce qui concerne notamment les prétendues élections.

13. La partie abkhaze a renforcé l'effectif de sa milice et établi des postes supplémentaires dans l'ensemble du district de Gali. L'effectif global de la milice est toutefois demeuré inférieur au seuil de 600 comme stipulé dans le Protocole de Gali de mai 2000. La MONUG a continué d'augmenter ses patrouilles, en les concentrant en particulier le long de la ligne de cessez-le-feu et dans les secteurs clés à l'intérieur de la zone de sécurité. La Mission a également déployé, selon les besoins, une base avancée de patrouille dans le secteur du Bas Gali, installée au point de contrôle des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

14. Le 1<sup>er</sup> mars, un échange de tirs a eu lieu à travers la ligne de cessez-le-feu entre la milice abkhaze et les forces de l'ordre géorgiennes. L'incident s'est produit lors d'une manifestation contre les prétendues élections organisée par un nouveau mouvement de jeunes géorgiens, qui s'est déroulée sur la ligne de cessez-le-feu, à proximité de Shamgona, au sud du pont sur l'Ingouri. Plusieurs étudiants de Zougdidid ont traversé la ligne de cessez-le-feu dans les deux sens. Trois d'entre eux ont été appréhendés du côté abkhaze par la milice qui a tiré des coups de semonce en l'air. Cela a déclenché un échange de tirs d'armes légères prolongé entre la milice abkhaze et les forces de police géorgiennes. Aucune victime n'a été signalée. Les tirs se sont arrêtés lorsqu'une patrouille spéciale de la MONUG est arrivée sur les lieux. Une enquête a par la suite été menée par une équipe d'établissement des faits de la MONUG. La Mission a appelé l'attention sur le fait que l'exercice des droits civils et politiques à proximité de la ligne de cessez-le-feu devait se dérouler d'une manière ne laissant place à aucune équivoque, ou erreur d'appréciation, ni aucun acte de violence subséquent. La Mission a transmis à la partie abkhaze la demande de la partie géorgienne concernant la libération des trois étudiants.

15. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG, on mentionnera six fusillades, six vols qualifiés et quatre enlèvements. La résurgence des enlèvements brutaux contre une rançon constitue un fait inquiétant. Dans une

affaire qui a fait l'objet d'une large publicité, David Sigua, chef de la Commission électorale de facto de Gali, a été enlevé le 3 février, à son domicile, à Gali, par des inconnus. La partie abkhaze a affirmé que les forces géorgiennes spéciales étaient à l'origine de cet incident et que la raison de l'enlèvement était sa collaboration avec les autorités de facto, comme ce fut le cas pour Pridon Chakaberia. La partie géorgienne a nié toute participation.

16. La MONUG a renforcé son appui aux efforts déployés pour lutter contre la criminalité. La police des Nations Unies a organisé cinq stages de formation à l'intention de 55 officiers de police locaux dans les districts de Gali, Oчамchira et Tkvarcheli. La Mission concentrera sa coopération au cours de l'année sur la formation, l'équipement, les échanges d'informations et la fourniture de conseils, ainsi que sur l'appui à la coopération sur la question de maintien de l'ordre à travers la ligne de cessez-le-feu.

17. En mars, un fonctionnaire international chargé des droits de l'homme du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a été affecté à la base sectorielle de la Mission à Gali, afin de renforcer la capacité du Bureau et d'assurer la liaison avec le nouveau Centre des droits de l'homme créé à Gali par des organisations non gouvernementales installées à Gali et Soukhomi. Le programme du Centre pour 2007 comprend la fourniture d'une assistance juridique aux résidents de Gali, une formation aux droits de l'homme, y compris la formation du personnel de l'administration locale de facto, des activités de sensibilisation et la création d'un centre d'information et de documentation.

18. Lorsqu'il s'est adressé aux résidents du district de Gali, le 6 février, le Président de facto, Sergei Bagapsh, a déclaré que la citoyenneté abkhaze ne serait pas imposée par la force et que la législation de facto offrait d'autres moyens de jouir du statut de résident.

19. Au cours de la période à l'examen, la question de la langue d'instruction est demeurée un sujet de préoccupation pour la population locale et les personnes qui souhaitaient regagner leurs foyers. La situation est restée pour l'essentiel inchangée, l'instruction se déroulant en russe dans le district du Haut Gali et dans la ville même et en géorgien dans le district du Bas Gali.

### **Secteur de Zougdid**

20. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité dans le secteur de Zougdid est demeurée calme, bien qu'affectée par les tensions dans la zone du conflit. Deux homicides, neuf fusillades et un vol qualifié ont été signalés aux patrouilles de la MONUG. Les mouvements géorgiens à travers la zone de sécurité en provenance et en direction de la haute vallée de la Kodori ont sensiblement diminué, en raison des conditions hivernales particulièrement rigoureuses et de la fermeture du col de Khida. La MONUG n'a observé aucun mouvement de transports militaires par route au cours de cette période. Le 26 février, du fait de l'amélioration des conditions météorologiques, la Mission a redéployé son poste d'observation temporaire installé au point de contrôle des Forces de maintien de la paix de la CEI dans la zone de sécurité de Zougdid, sur la route menant à la haute vallée de la Kodori.

21. Au cours de la période à l'examen, la MONUG a observé un total de 22 survols géorgiens de la zone de sécurité. Comme il est indiqué dans mon précédent

rapport, la Mission et le Ministère géorgien de l'intérieur examinent une procédure de notification et de vérification pour tous les mouvements à travers la zone de sécurité en direction et en provenance de la haute vallée de la Kodori. En février, ils ont reconnu qu'il était nécessaire de renforcer la transparence dans la zone de sécurité. Huit vols ont été notifiés jusqu'à présent. La Mission souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme de notification et de vérification global lors de la réouverture du col de Khida, au printemps. De plus, sous réserve de garanties appropriées en matière de sécurité, la MONUG envisage de réactiver sa base d'opérations à Adjara, dans la haute vallée de la Kodori, ce qui devrait contribuer à renforcer la transparence du transport aérien vers la vallée.

22. Le 16 février, Pridon Chakaberia a été condamné par un tribunal de Zougdididi à 10 ans d'emprisonnement pour possession et trafic de stupéfiants (voir S/2007/15, par. 8 et 16). La partie abkhaze a maintenu la position qu'elle a exposée aux paragraphes 8 et 15 ci-dessus.

23. Le 3 mars, des mouvements de jeunes géorgiens ont organisé une manifestation sur le pont de l'Ingouri, exigeant la libération de trois jeunes géorgiens détenus par la partie abkhaze (voir par. 14) et pour protester contre les prétendues élections. La MONUG, en coopération avec les Forces de maintien de la paix de la CEI, la police de Zougdididi et les organisateurs de la manifestation, a déployé deux patrouilles de manière hautement visible avant et pendant la manifestation, laquelle s'est déroulée sans incident. Le 14 mars, une manifestation pacifique, organisée par les mêmes mouvements de jeunes, s'est déroulée à l'extérieur au poste de la Mission à Zougdididi.

24. Pendant la période à l'examen, la police des Nations Unies a organisé 13 stages de formation à l'intention de 153 membres des forces de police locales concernant l'acquisition de compétences de base en matière de maintien de l'ordre, la protection des lieux du crime et la surveillance policière de proximité. Elle a également facilité la participation de 15 officiers de police géorgiens à un stage de formation aux méthodes modernes de surveillance policière à l'École de police de l'Académie estonienne du service public, qui s'est déroulé de la mi-janvier à la mi-février. Du 20 au 23 mars, 25 officiers de police de Zougdididi, dont 13 femmes, ont participé à une conférence sur la promotion d'une culture des droits de l'homme, qui était organisée par la police des Nations Unies et financée par le Conseil de l'Europe. Pour la première fois, la police des Nations Unies a également effectué huit patrouilles conjointes avec la police géorgienne à l'intérieur de la zone de sécurité. Elle a aussi poursuivi la mise en œuvre de son projet relatif à la surveillance policière de proximité et à l'égalité des sexes en organisant, en conjonction avec l'Association féminine de police des provinces de Samegrelo-Zemo Svaneti, des stages de prévention de la criminalité dans tout le district de Zougdididi.

### **Vallée de la Kodori**

25. Le 26 février, la MONUG a effectué une patrouille d'une journée à travers la basse vallée de la Kodori afin d'examiner l'état des routes et la possibilité de rétablir un poste d'observation temporaire installé au poste de contrôle des Forces de maintien de la paix de la CEI dans le Haut Lata.

26. Du 5 au 7 mars, la MONUG et les Forces de maintien de la paix de la CEI ont effectué une troisième patrouille mixte dans les haute et basse vallées de la Kodori

après une interruption de deux mois en raison du mauvais temps et des conditions de circulation défavorables (voir S/2007/15, par. 19 et 20). La patrouille a reçu les garanties de sécurité habituelles et bénéficié d'une excellente coopération de la part des deux parties. Son but était d'assurer la transparence dans le déploiement des forces de sécurité dans la vallée et de vérifier sa conformité avec l'Accord de Moscou de 1994. Elle a beaucoup circulé à travers les haute et basse vallées de la Kodori et a pu accéder librement au personnel de sécurité, aux postes et aux installations. La patrouille n'a observé aucun changement dans le déploiement des postes de contrôle de la milice abkhaze dans la basse vallée de la Kodori. Dans la haute vallée, des fonctionnaires géorgiens ont donné des renseignements sur le déploiement de leurs forces de sécurité relevant du Ministère de l'intérieur. Les effectifs comprenaient 284 membres des départements de la police criminelle et des tâches spéciales, déployés par roulement et 100 gardes frontière recrutés localement. Le personnel des deux départements était équipé d'armes personnelles. Des armes telles que les lanceurs de grenades à tube et les armes automatiques étaient disponibles à des fins de déploiement dans les arsenaux. Les entrepôts de munitions et les bases de soutien logistique et de maintenance étaient ouverts à l'inspection. La patrouille a vu des boîtes de munitions de 23 mm qui avaient été déclarées lors de la patrouille précédente. Les fonctionnaires géorgiens ont réaffirmé qu'il n'y avait pas d'armes lourdes correspondant à ce type de munition. La patrouille a recommandé que, conformément à l'Accord de Moscou de 1994, ces munitions soient retirées de la vallée. En général, la patrouille n'a observé aucun déploiement d'armes lourdes. Elle a noté que les deux véhicules blindés de dépannage qui avaient été inspectés en décembre 2006 avaient été transformés afin d'offrir une capacité d'évacuation sanitaire sous le signe de la Croix-Rouge. La MONUG propose qu'ils soient remplacés par les véhicules civils après la réouverture du col de Khida. Elle a pris acte de l'intention du Ministère de l'intérieur d'aligner sa présence dans la haute vallée de la Kodori avec les effectifs déployés ailleurs en Géorgie et continuera de suivre ce processus.

27. Tard dans la soirée du 11 mars, le Ministre géorgien de l'intérieur a informé la MONUG que cinq hélicoptères s'étaient dirigés vers la haute vallée de la Kodori par le nord et avaient tiré des roquettes sur les villages de Chkhalt'a et Adjara. En outre, plusieurs roquettes d'artillerie de type GRAD, qui auraient été tirées du sud, avaient également touché la haute vallée de la Kodori. Le bâtiment du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie à Chkhalt'a et un poste du Ministère de l'intérieur ont été endommagés, mais on ne signale aucune victime. Le poste de contrôle des Forces de maintien de la paix de la CEI, dans le Haut Lata, dans la basse vallée de la Kodori, a déclaré avoir observé des fusées éclairantes et entendu des tirs d'armes automatiques et des mouvements de camions. Une enquête du Groupe d'enquête conjoint a été lancée le 12 mars, avec l'approbation et la participation de tous ses membres, à savoir les parties géorgienne et abkhaze, les Forces de maintien de la paix de la CEI et la MONUG. Fait sans précédent, les membres géorgiens du Groupe ont accompagné le Groupe dans le territoire contrôlé par la partie abkhaze, vers la haute vallée de la Kodori, et des représentants abkhazes ont accompagné le Groupe pendant l'enquête dans la haute vallée. Jusqu'à présent, le Groupe s'est rendu à deux reprises dans divers endroits de la haute vallée de la Kodori où l'incident s'était produit, afin d'examiner les sites d'impact, de collecter des éléments de preuve, d'effectuer des mesures et d'interroger des témoins. Il a également tenu quatre réunions afin d'examiner ses résultats et de parvenir à des conclusions communes concernant les circonstances des événements du 11 mars. L'enquête se

poursuit. La MONUG a pris note avec appréciation du fait que, malgré la gravité de l'incident, les deux parties et la communauté internationale avaient fait preuve de prudence dans leurs déclarations publiques et accordé au Groupe le temps nécessaire pour lui permettre de mener à bien sa tâche difficile.

28. Le 21 février, la MONUG, les Forces de maintien de la paix de la CEI et les parties géorgienne et abkhaze ont participé à l'évacuation sanitaire d'urgence d'un soldat du Ministère géorgien de l'intérieur de la haute vallée de la Kodori à travers la basse vallée, en direction de Zougdidid. L'évacuation avait été demandée par la partie géorgienne du fait de l'inaccessibilité de la haute vallée à partir du col de Khida ou par hélicoptère.

#### **Faits nouveaux intéressant la MONUG**

29. Durant la période examinée, deux violations de l'Accord de 1994 sur le cessez-le-feu et la séparation des forces ont été notifiées comme suit : d'une part, le 20 janvier, à la partie abkhaze, en raison de la présence, le 10 janvier, d'un véhicule blindé de transport abkhaze ayant à son bord sept soldats près de la zone d'entraînement d'Otchamtchira dans la zone d'armement limité; d'autre part, le 16 mars, à la partie géorgienne, en raison de la présence depuis le 15 février d'un détachement de police militaire géorgien dans la ville de Zougdidid située dans la zone de sécurité.

30. Les réunions quadripartites hebdomadaires qui rassemblent les deux parties au conflit, la MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI pour examiner les problèmes de sécurité dans la zone de conflit, sont restées suspendues (voir S/2007/15, par. 26). Le Groupe conjoint d'enquête opérationnel a entamé jusqu'ici sept enquêtes, y compris sur l'incident du 11 mars dans la haute vallée de la Kodori (voir par. 27 ci-dessus), et trois sont en voie d'achèvement.

31. Des incidents en mer au large des eaux côtières de l'Abkhazie (Géorgie) ont contribué à renforcer la tension. Le 10 janvier, des garde-côtes géorgiens ont pénétré dans les eaux sous contrôle abkhaze et ont détenu deux bateaux de pêche étrangers, ce que la partie abkhaze a considéré comme une provocation. Le 6 février, le Ministre des affaires étrangères abkhaze de facto a fait savoir à la MONUG que des bâtiments de pêche géorgiens, accompagnés de patrouilleurs géorgiens, opéraient près d'Otchamtchira et que la partie abkhaze se préparait à intervenir. La MONUG s'est mise en contact avec les deux parties afin de calmer rapidement la situation et a pu éviter ainsi un affrontement armé. Par la suite, la Mission a accru ses patrouilles côtières.

#### **IV. Coopération avec les forces de maintien de la paix collectives de la Communauté d'États indépendants**

32. La MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI ont continué de coopérer étroitement afin de mener à bien leurs mandats respectifs. Outre les patrouilles conjointes effectuées dans la basse et la haute vallée de la Kodori, la Force de maintien de la paix de la CEI a fourni une assistance logistique aux deux bases avancées provisoires de la MONUG, voisines de l'un de ses points de contrôle dans la basse vallée de Gali et au poste d'observation temporaire de la MONUG dans le secteur de Zougdidid (voir par. 13 et 20 ci-dessus). Le 14 février, la MONUG

a procédé à un exercice de secours d'urgence avec la Force de maintien de la paix de la CEI.

## V. Questions relatives aux droits de l'homme

33. Pendant la période considérée, le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a mené à bien la première phase de son projet visant à fournir gratuitement une assistance juridictionnelle aux personnes vulnérables, qui est financé par le Gouvernement finlandais et mis en œuvre par l'Association des avocats abkhazes. Au total, 117 personnes ont reçu une assistance de ce genre au titre de 106 affaires civiles et 11 affaires pénales dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie), notamment dans des zones éloignées des districts de Gali et d'Otchamtchira. Le projet s'est terminé par une table ronde sur le thème de la présomption d'innocence avec la participation de représentants des forces de l'ordre de facto, du Bureau du Procureur et des tribunaux. Les participants ont recommandé que ce service soit étendu à d'autres zones où il n'existe pratiquement aucune assistance juridictionnelle.

34. Les violations des droits de propriété ont continué de poser un problème important. Le Parlement de facto a adopté un nouveau code civil qui garantit la protection juridique des droits de propriété. Toutefois, les tribunaux ont continué de juger irrecevables et de rejeter les requêtes déposées par les propriétaires déplacés par les hostilités depuis 1992 qui demandaient la restitution de leurs biens fonciers occupés illégalement. Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a appelé à diverses reprises l'attention des autorités de facto sur la nécessité de mettre fin à cette pratique.

35. En mars, les autorités de facto ont nommé un commissaire présidentiel aux droits de l'homme. Celui-ci devrait présenter d'ici au mois de juin un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le territoire et formuler sur cette base, à l'intention du Parlement de facto, des propositions visant à créer des mécanismes pour la protection des droits fondamentaux.

## VI. Action humanitaire et relèvement

36. La Mission a continué de remettre en état trois hôpitaux dans la zone de conflit au titre du programme de relèvement financé par la Commission européenne. Les travaux consacrés à l'hôpital de Tkvartcheli sont terminés et la remise en état des deux hôpitaux à Otchamtchira et à Zougdididi devrait s'achever à la mi-avril.

37. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont continué d'aider les groupes vulnérables touchés par le conflit du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. Le Programme des Nations Unies pour le développement a poursuivi son programme de relèvement intégré et ses activités dans le cadre du programme de relèvement financé par la Commission européenne dans la zone de conflit. Ces activités ont consisté à aider à créer des revenus agricoles, à réaliser des projets d'assainissement des eaux et de renforcement des capacités de la population locale dans les districts de Gali, Otchamtchira et Tkvartcheli, et à assurer le fonctionnement du centre d'information de la communauté des organisations d'aide locales et internationales opérant dans la région.

38. En marge de la réunion de Genève (voir par. 5), les parties géorgienne et abkhaze se sont entretenues avec le Haut-Commissaire assistant des Nations Unies pour les réfugiés. Les deux parties ont réaffirmé leur appui au document stratégique sur les retours (voir S/2005/453, par. 5) établi par le HCR. Celui-ci a réaffirmé le droit de retour des personnes déplacées et des réfugiés et a encouragé les parties à se concentrer sur des mesures concrètes.

39. Dans la zone de conflit, le HCR et ses partenaires – le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse – ont continué de mettre en œuvre le programme d'assistance humanitaire. Durant la période considérée, les activités ont consisté à distribuer du bois de chauffage, à fournir des abris, à accorder des microsubventions avec formation à l'appui, à assurer un soutien agricole et à organiser des projets de mobilisation de la communauté à petite échelle.

40. Depuis janvier 2007, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni des repas à 10 000 écoliers de 82 écoles dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie) et a lancé un nouveau projet de remise en état des biens agricoles en fournissant des vivres à 12 000 bénéficiaires dans les districts de Gali, Otchamtchira et Tkvaltcheli en collaboration avec World Vision International.

41. Avec l'appui financier des États-Unis d'Amérique et de la Commission européenne, Halo Trust a continué ses activités de déminage et de neutralisation des explosifs dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie). En raison de fortes chutes de neige et de conditions météorologiques défavorables, Halo a suspendu ses activités dans la vallée de la Kodori jusqu'au début de mars.

42. World Vision International a lancé la troisième phase de son programme d'alimentation scolaire et de remise en état des biens agricoles en partenariat avec le PAM et a poursuivi son projet « Retour à l'école » grâce auquel près de 70 enfants ont repris leur scolarité à Otchamtchira. L'organisation a élargi le versement de microcrédits à 200 petits entrepreneurs de Gali et de Soukhoumi et a poursuivi ses cours de commerce et de gestion à l'intention de l'université locale, des ONG locales et des administrations de district. L'association Première Urgence a achevé son programme de reconstruction de logements en Abkhazie, financé par la DDC suisse, et a remis en état 11 appartements collectifs et 200 maisons individuelles dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie). Cette association a également lancé un nouveau programme, financé par le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), afin d'améliorer la subsistance et la sécurité alimentaire de 550 cultivateurs dans les districts de Soukhoumi, Goulripch, Tkvaltcheli, Gali et Otchamtchira. La fondation suédoise Kvinna till Kvinna a entamé son quatrième projet conjoint sur la consolidation de la paix en réunissant deux ONG de femmes, l'une abkhaze et l'autre géorgienne, pour aider les personnes déplacées, et elle a également poursuivi son financement à long terme de cinq organisations de femmes abkhazes. Médecins sans frontières poursuit son programme de lutte contre la tuberculose, et son programme d'accès à la santé, bien qu'il ait diminué d'ampleur, a continué d'améliorer la qualité des soins destinés aux personnes extrêmement vulnérables à Soukhoumi et à Tkvaltcheli. Le Comité international de la Croix-Rouge et autres organisations internationales et non gouvernementales ont également continué de fournir un appui dans l'ensemble de l'Abkhazie (Géorgie).

## VII. Questions concernant le soutien

43. La MONUG a inventorié aux fins de réparation en 2007 des routes et des ponts de première importance empruntés par ses observateurs militaires pour patrouiller la zone de conflit.

44. Elle a poursuivi ses activités de prévention du VIH/sida par des stages de mise au courant. En collaboration avec l'équipe médicale, la cellule de formation de la mission a facilité la distribution de matériel dans ce domaine. Elle a également continué d'appliquer des mesures préventives et de pratiquer la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violences sexuelles. Aucun cas n'a été signalé à cet égard. Depuis mon précédent rapport, 20 autres militaires et 6 autres membres du personnel civil ont été sensibilisés à la question de l'exploitation et des violences sexuelles. La Mission a poursuivi avec succès son programme de mobilisation de la population locale dans ce domaine en distribuant des affiches aux communautés et en publiant des annonces dans la presse électronique et écrite locale, en coopération avec le réseau local d'organismes des Nations Unies et d'ONG internationales et locales.

## VIII. Aspects financiers

45. Par sa résolution 60/273, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, un crédit de 34,8 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MONUG. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 15 avril 2007, les dépenses de fonctionnement jusqu'au 30 juin 2007 se limiteraient au montant approuvé par l'Assemblée générale. Le projet de budget de la MONUG pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 serait examiné par l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session.

46. Au 31 décembre 2006, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUG s'élevait à 13,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 890 millions de dollars.

47. Au 31 décembre 2006, le montant dû au titre du coût du matériel s'élevait au total à 184 000 dollars. En raison de la situation financière précaire de la Mission, le remboursement du coût du matériel appartenant aux contingents a été suspendu depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et les arriérés continuent de s'accumuler.

## IX. Observations

48. À l'instar du Groupe des Amis du Secrétaire général qui s'est exprimé lors de sa réunion de Genève des 13 et 14 février, je me félicite des progrès accomplis par les deux parties sur la voie de la mise en œuvre de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité. En particulier, je salue la poursuite des patrouilles que la MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI effectuent en commun dans la vallée de la Kodori. Je note avec satisfaction qu'aucune arme lourde n'a été observée dans cette vallée et que, par rapport à ce qu'avait signalé la patrouille

conjointe en octobre 2006, le nombre d'éléments armés a diminué. Je suis encouragé par le début d'un processus de notification et de vérification du côté de Zougdidi dans la zone de sécurité. Je me félicite également que la MONUG ait accru son assistance au district de Gali grâce aux activités des conseillers de police des Nations Unies et à la présence à plein temps du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie). J'espère que la nomination d'un commissaire présidentiel aux droits de l'homme par les autorités abkhazes de facto, leur permettra de mieux faire face aux questions des droits de l'homme soulevées par la MONUG ainsi que par les organisations non gouvernementales locales. J'espère aussi que chaque partie appréciera les mesures ainsi prises par l'autre partie et adopteront d'autres mesures en vue d'améliorer la confiance réciproque, conformément aux engagements pris à Genève.

49. Face à ces circonstances favorables, les événements qui se sont déroulés le 11 mars dans la haute vallée de la Kodori ont marqué un recul majeur. Tout en ne causant heureusement aucune victime, l'incident a rappelé les risques que comporte toujours le conflit et la possibilité que la violence reprenne. J'espère que l'enquête menée par le Groupe conjoint opérationnel contribuera à éclaircir les conditions dans lesquelles a eu lieu cet incident, et je suis reconnaissant aux deux parties d'avoir fait preuve de modération dans leurs déclarations publiques et d'avoir permis au Groupe conjoint de disposer du temps nécessaire pour accomplir sa tâche ardue. Après l'incident d'octobre 2006 lorsque trois missiles sol-sol étaient tombés dans la haute vallée de la Kodori, j'estime que ce nouvel événement souligne combien il est nécessaire que les parties et la communauté internationale s'attachent également à l'action préventive devant la situation qui règne dans la vallée. De fait, les activités d'observation internationale étant très limitées, la vallée de la Kodori sera sans doute témoin d'autres incidents si aucune mesure n'est prise. La remise en service prévue, si les conditions de sécurité le permettent, de la base de l'équipe de la MONUG à Adjara, dans la haute vallée de la Kodori, constituera à cet égard une solution partielle. En consultation avec tous les intéressés, l'ONU poursuivra sa réflexion sur les moyens de renforcer le régime de maintien de la paix dans la région, afin de réduire la possibilité que de tels incidents ne se reproduisent.

50. Tandis que la vallée de la Kodori a été témoin de l'événement le plus marquant durant la période considérée, je note avec regret que la situation le long de la ligne de cessez-le-feu est restée tendue depuis mon précédent rapport au Conseil de sécurité. Bien qu'il n'y ait pas eu de victimes, la coopération entre les deux parties dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre la criminalité est pratiquement inexistante, par rapport à la situation qui régnait l'an dernier durant la même période. Les échanges de tirs qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> mars montrent que les deux parties doivent exercer le maximum de retenue et de prudence de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. À Genève, les deux parties ont reconnu que la situation s'était détériorée le long de cette ligne et se sont déclarées prêtes à y remédier. Je les engage instamment à honorer cet engagement et à prendre toutes les précautions voulues pour éviter des situations susceptibles d'engendrer la violence. Je rappelle qu'elles ont avalisé le retour des personnes déplacées, en premier lieu dans le district de Gali, et l'application du plan du HCR à cet effet. Cependant, la poursuite du retour des personnes déplacées et l'amélioration de la situation des résidents de Gali ne se matérialiseront que si la ligne de cessez-le-feu devient une zone de coopération véritable et non d'affrontement. La MONUG accordera à l'avenir une attention particulière à ce problème.

51. À Genève, les deux parties ont réaffirmé leur soutien au dialogue, y compris au niveau le plus élevé. Il s'agit là d'un domaine dans lequel les dispositions de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité sont restées lettre morte. Je suis convaincu que, tout en demeurant nécessaires, les mesures unilatérales prises par chaque partie en vue de renforcer la confiance ne sont pas suffisantes; les négociations directes sont irremplaçables pour régler les problèmes de sécurité, de relèvement et de coopération économique, ainsi que les questions plus vastes concernant un règlement politique. Mon Représentant spécial et la MONUG chercheront à aider les deux parties à surmonter les obstacles qui continuent de s'opposer à de véritables négociations. Je suis sûr que, face à ces difficultés, l'ONU continuera de faire fond sur l'appui du Groupe des Amis du Secrétaire général, qui s'est révélé une fois encore indispensable durant la période considérée, ainsi que sur l'aide des autres organisations internationales et des États Membres. Je demeure convaincu que la présence de la MONUG contribue à la sécurité dans la zone de conflit et aux efforts internationaux visant à promouvoir le dialogue politique entre les parties. Je recommande par conséquent que le mandat de la MONUG soit prorogé de six mois, jusqu'au 15 octobre 2007.

52. Pour conclure, je tiens à rendre de nouveau hommage à mon Représentant spécial, Jean Arnault, et au chef des observateurs militaires, le général Niaz Muhammad Khan Khattak, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MONUG qui s'attachent avec dévouement à rechercher une solution juste et durable à ce conflit persistant dans une situation complexe et tendue.

## Annexe

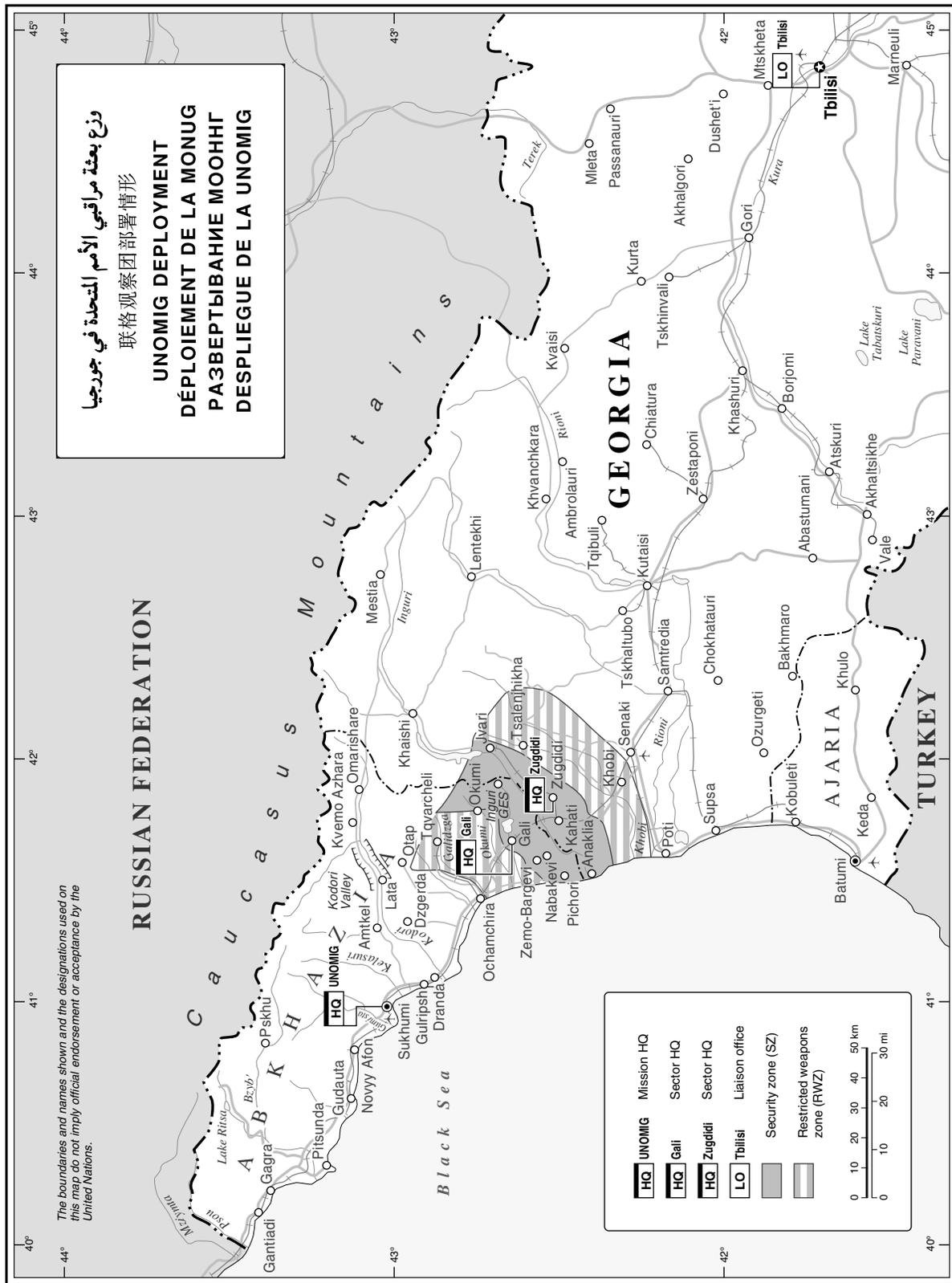
### Pays fournissant des observateurs militaires et du personnel de police civile (au 1<sup>er</sup> avril 2007)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie . . . . .	3
Allemagne . . . . .	12
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	7
Croatie . . . . .	2
Danemark . . . . .	6
Égypte . . . . .	6
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	3
France . . . . .	3
Grèce . . . . .	5
Hongrie . . . . .	7
Indonésie . . . . .	4
Jordanie . . . . .	7
Lituanie . . . . .	2
Moldova . . . . .	1
Pakistan . . . . .	11 <sup>a</sup>
Pologne . . . . .	5
République de Corée . . . . .	8
République tchèque . . . . .	5
Roumanie . . . . .	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	5
Suède . . . . .	3
Suisse . . . . .	5
Turquie . . . . .	5
Ukraine . . . . .	5
Uruguay . . . . .	3
Yémen . . . . .	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>129</b>

<sup>a</sup> Y compris le chef du Groupe d'observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police civile</i>
Allemagne . . . . .	4
Fédération de Russie . . . . .	2
Ghana . . . . .	1
Pologne . . . . .	2
Suisse . . . . .	3
Ukraine . . . . .	1 <sup>a</sup>
<b>Total . . . . .</b>	<b>13</b>

<sup>a</sup> Le Conseiller de police.



وزع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا  
 联合国观察团部署情形  
 UNOMIG DEPLOYMENT  
 DÉPLOIEMENT DE LA MONUG  
 РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ  
 DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

**HQ UNOMIG** Mission HQ  
**HQ Gali** Sector HQ  
**HQ Zugdidi** Sector HQ  
**LO Tbilisi** Liaison office  
**SZ** Security zone (SZ)  
**RWZ** Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km  
 0 10 20 30 mi

Department of Peacekeeping Operations  
 Cartographic Section

Map No. 3637 Rev. 53 UNITED NATIONS  
 April 2007